



HEBDO

SIRENE.FR : FOURNISSEUR GRATUIT D'INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES, MAIS PAS QUE

Le répertoire Sirene est la plus grande base de données sur l'état civil des entreprises et établissements français. Il est accessible en ligne où sont en outre proposés des services pour en faire bon usage, le tout gratuitement.

Source : Bercy Infos du 14 octobre 2024, <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/repertoire-sirene-gratuit>

Présentation du site Sirene.fr

Le répertoire Sirene. - Le Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements (Sirene) répertorie les entités juridiques de droit public ou privé (qualifiées d'unités légales) ce qui comprend :

- les personnes morales dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ;
- ou les personnes physiques qui, de façon indépendante, peuvent exercer une activité économique.

Ce répertoire est géré par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) et porte sur toutes les entreprises et leurs établissements implantés en France quels que soient leur forme juridique et leur secteur d'activité. Dès lors y sont également répertoriées des entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France.

Il rassemble donc des informations économiques et juridiques sur des millions d'entreprises et établissements (dont numéro Siren, numéro Siret, adresse, effectif, date de création).

Sa diffusion en ligne. - À la suite de la loi du 7 octobre 2016 pour une république numérique, l'INSEE a mis en place la diffusion en ligne du répertoire (loi [2016-1321](#) du 7 octobre 2016). La base Sirene est ainsi consultable et exploitable gratuitement sur le site [sirene.fr](https://www.sirene.fr/sirene/public/accueil) (<https://www.sirene.fr/sirene/public/accueil>). Précisons que cette base est actualisée tous les jours et qu'il est également possible de la télécharger.

Mode d'emploi du site

Rechercher une entreprise. - Il est possible d'effectuer une recherche sur une entreprise ou un établissement à partir de sa raison sociale (ou des nom et prénom) et de son adresse (<https://www.sirene.fr/sirene/public/static/recherche>).

Obtenir un avis de situation. - Le site permet d'obtenir pour chaque entreprise un avis de situation, sorte de « fiche d'identité » comportant des informations mises à jour la veille de la consultation (<https://avis-situation-sirene.insee.fr>).

Pour ce faire, il faut avoir le numéro Siren (composé de 9 chiffres) ou Siret (composé de 14 chiffres) de l'entreprise. A défaut, il faut préalablement faire une recherche pour l'identifier.

Soulignons qu'aucune valeur juridique n'est attachée aux avis de situation.

Constituer une liste d'établissements sur mesure. - Le site offre la possibilité de constituer des listes d'établissements sur mesure afin, par exemple, de mieux connaître ses concurrents ou fournisseurs, ou encore de prospecter et trouver de nouveaux clients (<https://www.sirene.fr/sirene/public/creation-fichier>).

Il faut alors rentrer les critères de sélection adaptés au but poursuivi par le fichier d'établissements à créer, tels que la localisation, l'activité, la catégorie juridique, l'effectif etc... .

Pour exploiter au mieux ce service, un guide d'utilisation est mis à disposition.

Modifier son statut de diffusion. - En tant qu'entité figurant sur la base de données Sirene, il est possible de s'opposer à la diffusion de certaines informations en modifiant son statut de diffusion. Pour les entreprises, cela concerne principalement les entreprises individuelles. Par exemple, si une adresse personnelle est aussi utilisée comme adresse professionnelle, on peut exercer un droit d'opposition pour empêcher sa diffusion (<https://www.insee.fr/fr/information/7456564>).

<https://www.revue-fiduciaire.com/actualite/article/sirene-fr-fournisseur-gratuit-d-informations-sur-les-entreprises-mais-pas-que#se-connecter>